

**Règlement numéro 351-2009**

abrogeant et remplaçant le règlement 306-2005 ainsi que  
modifiant le règlement du 310-2005

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille neuf et à laquelle assistent son Honneur le maire, Jacques Madore et les conseiller-ère-s, Benoit Roy, Sylvie Robidas, Serge Allie, Vincent Tremblay, Robert Fontaine et Alain Tétrault, la résolution numéro 2009-11-268 décrétant l'adoption du règlement numéro 351-2009 qui se lit comme suit :

**ATTENDU QUE** le règlement 306-2005 comportait des modalités propres aux années d'élections alors que le Conseil siégeait le deuxième mercredi du mois;

**ATTENDU QUE** le règlement 310-2005 est venu déplacer la date des séances du Conseil au deuxième lundi du mois;

**ATTENDU QUE** le règlement 310-2005 ne fait pas les corrections requises eu égard aux années d'élections;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné le 13 juillet 2009, par le conseiller Robert Fontaine;

**ATTENDU QU'** une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**

il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**et résolu que le règlement suivant est adopté :**

**D'**

**DE** modifier le règlement 310-2005 en ajoutant, après le dernier paragraphe, les termes suivants :

« L'année d'une élection régulière, lorsqu'il y a scrutin, l'assemblée régulière du Conseil deuxième lundi de novembre est déplacée au troisième lundi qui suit le jour du scrutin »;

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit tout règlement antérieur portant sur le même sujet ainsi que toutes ses modifications.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Malo, ce neuvième jour du mois de novembre 2009.

---

**JACQUES MADORE,**  
Maire

---

**Édith Rouleau,**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 13 juillet 2009  
Adoption : 9 novembre 2009  
Publication : 13 novembre 2009